

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/05/2015

Référence
2015_31

Objet de la délibération
Révision des tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Date de la convocation
18/05/2015

Date d'affichage
18/05/2015

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2015 et le 26 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie, sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

Présents : M. GERMAIN Alain, Maire, M. HECKLI Alain, M. CLARISSE Laurent, Mme CORJON Marion, Mme SÉNÉCHAL Stéphanie, M. POINTEAU Gérard, Mme PHILIBERT Monique, Mme CHAMBERT Maryse, M. BARDET Philippe, Mme COMPIN Corine, M. CHAUCHAT Frédéric, Mme DAVESNE Sylvie, M. MAREST Nicolas, M. DREYFUS Olivier

Absents excusés : Mme STRAWCZYNSKI Françoise donne pouvoir à M. POINTEAU Gérard,

A été nommée secrétaire : M. CHAUCHAT Frédéric

Objet de la délibération : Révision des tarifs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire

Vu le code général des collectivités territoriales article L 2331-2
Vu la délibération n° 2014_29 du 27 mai 2014 portant sur la révision du tarif de la cantine scolaire et de l'accueil périscolaire année 2014/2015

Considérant l'avis de la commission des affaires scolaires, du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire réunie le 18 mai 2015

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Montargis
Le: 29 mai 2015

Et

Publication ou notification du :
29 mai 2015

de l'écrite
de Germain Alain



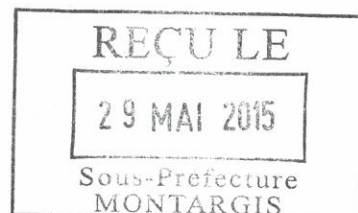
Sur proposition de Monsieur DREYFUS Olivier

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de fixer les tarifs comme suit,

- Tarifs du restaurant scolaire :

Repas	2014	2015
Pour le premier et second enfant	3.35 €	3.60 €
Pour le troisième enfant et les suivants	3.25 €	3.50 €



Il sera demandé une contribution financière de 1 € pour l'accueil d'un enfant pendant la pause méridienne dans le cas où la famille fournit le repas pour raison médicale faisant l'objet d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI).

- Tarifs de l'accueil périscolaire du matin ou du soir

Accueil périscolaire du matin ou du soir	2014	2015
Pour le premier et second enfant	2 €	2.50 €
Pour le troisième enfant et les suivants	1.93 €	2.25 €

Les retards seront facturés de façon forfaitaire par quart d'heure, dû dès les cinq premières minutes de retard, comme suit:

10 € par quart d'heure

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/05/2015
Le Maire
Alain GERMAIN

